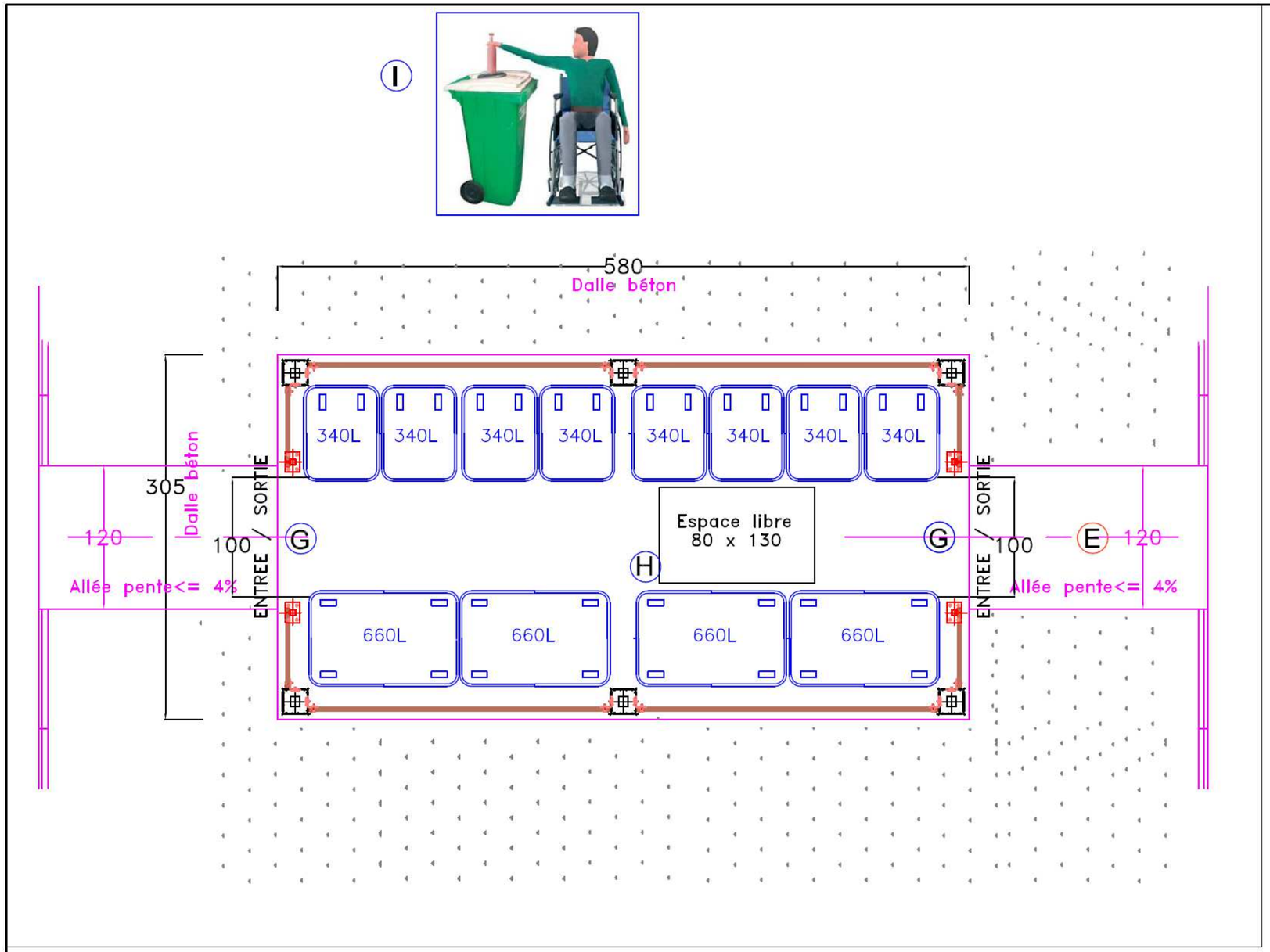

Exemple: Aire "CITYFLOR"en BOAKO

A	Installation d'une signalétique visuellement contrastée sur le tympan de l'aire. Possibilité : Mise en place d'une bande de guidage pour faciliter l'approche des personnes malvoyantes Installation d'une balise sonore
B	Montage d'un éclairage autonome conforme à la norme NF EN 13201
C	Mise en place d'une vitrine pour recevoir les affiches de consignes de tri - Affiches format A3 avec typographie noire caractère H. 20 mm Possibilité de plan relief
D	Intégration d'une rampe de leds avec commande par détection de présence et extinction progressive
E	Accès horizontal ≥ 1,20 m libre de tout obstacle, sans ressaut et avec pente ≤ 4%
F	Passage de largeur minimale de 0,90 m
G	Accès libre traversant entrée / sortie
H	Aménagement d'un espace rectangulaire de 0,80m x1,30 m à l'aplomb des conteneurs
I	Hauteur des conteneurs comprise entre 0,90m et 1,30m

Implantation réalisée gracieusement sous réserve de vérification et d'acceptation

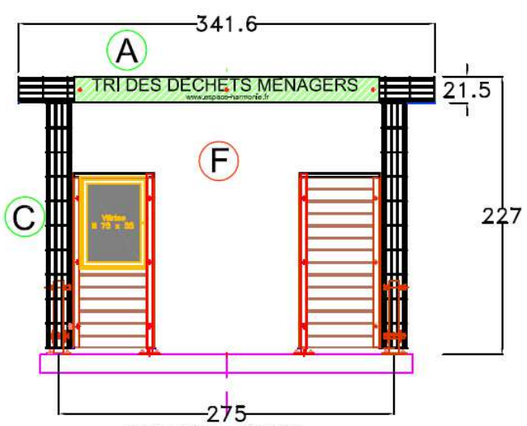

ELEVATION ENTREE
VITRINE Consignes de TRI

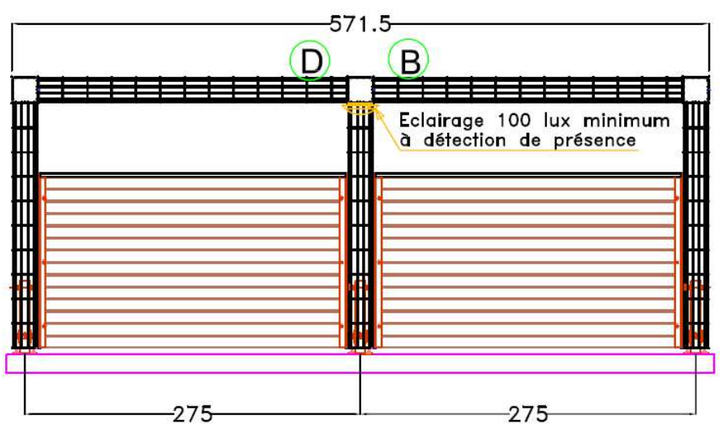

ELEVATION DE COTE
Panneaux périphériques
"BOAKO" bois composite Brun Poncé

Maître d'Ouvrage :
Chantier :
Adresse :

AIRE "CITYFLOR" PMR

Pour le tri des déchets ménagers pour maximum 16 bacs de 340 litres
ou 8 bacs de 660 litres

Vue en : Plan et élévation

Produit : B1-PB-CB Couleur Gris anthracite RAL 7016

Espace Harmonie
La Société d'Aménagement et de Mobilier Urbain
110, avenue Marceau-92400-Courbevoie-France
Tél : 33.(0)1.41.16.09.09 Fax : 33.(0)1.46.91.07.63
www.espace-harmonie.fr-creation@espace-harmonie.fr
PROMU Syndicat des professionnels du mobilier urbain

Acceptation client , Signature
Nom :
Date :

Dessiné par: B.DUVOUX

Phase: PROJET

CEH N°: 0000

Date: 01/10/2012 Rev: 2

Echelle: 1/50

Feuille: 1/1

Fiche Environnement

Ligne Cityflor BOAKO
Aire pour le tri des déchets ménagers

De décembre 2008 à décembre 2011, la **Certification ISO 14001** de notre Système de Management Environnemental a engagé notre Equipe et nos Partenaires sur les domaines d'application de la norme : conception, réalisation et gestion de mobilier urbain. Aujourd'hui, nous poursuivons ces engagements :

	PROCEDURE CONCEPTION	
X	**Matériaux**	Traçabilité de l'origine de la matière à la fabrication - norme NF 514
X		50% de farine de bois dur (Hêtre PEFC) recyclée par les scieries - 50% PVC recyclable
X		Durabilité: Boako matériau imputrescible / Acier selon norme NFA 35.503 / Galvanisation selon norme NF ISO 1461 / Boulonnerie Inox TRCC
X		Pigmentation dans la masse par pigment mineral
X	**Production**	Ferrailles triées et enlevées par filière de recyclage
X		Adhesion au programme VINYL 2010 : amélioration des processus de fabrication, réduction des résidus de production et des déchets
	PROCEDURE DIFFUSION	
X	**Commercial**	Envoi par email pour réduire la consommation de papier
X		Impression sur du papier réutilisé ou recyclé
X		Sensibilisation de l'Equipe à l'éco conduite
X		Carburant diesel Excellium
X	**Transport**	Affrètement en groupages pour limiter les transports
X		Utilisation de camions suivant norme CEMT Euro 3 minimum
	PROCEDURE REALISATION	
X	**Emballage**	Utilisation privilégiée de palettes recyclées
X		Déploiement du film d'emballage plastique unique en PEHD
X		Généralisation du feuillage de cerclage plastique unique en PET
X	**Installation**	Propreté et nettoyage du chantier avec valorisation des déchets
X		Réduction des nuisances sonores sur le site
X		Limitation des pollutions visuelles et olfactives
	PROCEDURE GESTION	
X	**Entretien / SAV**	Pas d'usage de dégriseur, d'huile ou de vernis
X		Visite de suivi à 3 mois
X		Visite de contrôle à 9 mois
X		Bordereau des pièces détachées
X	**Géo localisation**	Gestion géographique
X		Contrat de maintenance

24 critères environnementaux appliqués sur ce produit.

Màj : Juillet 12

Fiche Accessibilité

Ligne Cityflor - Référence B1 PMR
Local pour le tri des déchets ménagers

La loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a pour objectif de mieux insérer dans notre société les personnes handicapées.
A travers l'accessibilité aux PMR, c'est l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics à toutes les personnes, c'est la qualité d'usage des bâtiments d'habitation, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public, des lieux de travail qui est recherché.

SECURISER	**Règlements Sanitaires Départementaux**
	Les immeubles collectifs comportent un local clos et ventilé pour le dépôt des ordures ménagères.
	Les logements doivent être isolés des locaux qui, par leur nature ou leur destination, peuvent constituer un danger d'incendie ou d'asphyxie.
	Dans les immeubles collectifs, si la disposition des lieux le permet, un local de stockage des déchets encombrants en vue de leur enlèvement doit être aménagé.
	Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation
	Les portes s'ouvrent dans le sens de l'évacuation. Leur ouverture est toujours possible, sans clé depuis l'intérieur.

Afin d'être totalement accessibles, nos solutions doivent pouvoir être repérées, atteintes et utilisées par le plus grand nombre, le tout dans une qualité d'usage sécurisante et sécurisée.
Pour ce faire, elles répondent aux exigences suivantes, conformément à l'Arrêté du 1er aout 2006 pour l'application des articles R.111-18 à R.111-18-7 du code de la construction et de l'habitation :

	EXIGENCES		PROPOSITIONS
REPERER	*« Accès aux bâtiments : les accès doivent être facilement repérables »*	**A**	- Installation d'une signalétique visuellement constrastée sur le tympan du local - Possibilité de mise en place d'un bande de guidage pour faciliter l'approche des personnes malvoyantes - Possibilité d'installation d'une balise sonore
	« Eclairage artificiel : 100 lux à l'intérieur des locaux collectifs »	**B**	Montage d'un éclairage autonome conforme à la norme NF EN 13201
	« Information et signalisation : les éléments doivent être visibles et lisibles par tous les usagers »	**C**	- Mise en place d'une vitrine pour recevoir les affiches de consignes de tri - Affiches format A3 avec typographie noire caractères H. 20mm - Possibilté de plan relief
	« Dispositifs de commande : repérables, atteignables et utilisables par les personnes handicapées »	**D**	Intégration d'une rampe de leds avec commande par détection de présence et extinction progressive
ATTEINDRE	*« Un cheminement accessible doit permettre d'atteindre l'entrée »*	**E**	Accès horizontal ≥ 1,20 m libre de tout obstacle, sans ressaut et avec une pente ≤ 4%
	« Toutes les portes donnant sur les parties communes doivent permettre le passage des personnes handicapées »	**F**	- Porte de largeur minimale de 0,90 m - Poignée de porte facilement préhensible et manoeuvrable en position debout comme assis - Poignée pour sortie anti-panique
UTILISER	*« Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour »*	**G**	Accès libre traversant entrée / sortie
	« Espace d'usage pour utiliser un équipement »	**H**	Aménagement d'un espace rectangulaire de 0,80m x 1,30 à l'aplomb des conteneurs
	« Equipements : repérables, atteignables et utilisables par les personnes handicapées »	**I**	Hauteur des conteneurs comprise entre 0,90m et 1,30m

9 critères d'accessibilité appliqués sur cette solution

Màj : Septembre 12